

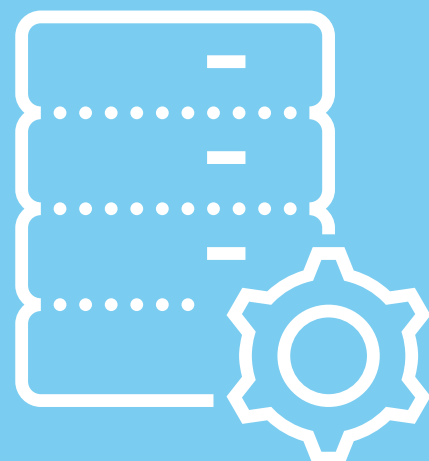
COMMENT CRÉER UNE SARL ?

QIIRO vous délivre les 5 étapes clés de la création d'une SARL

LA RÉDACTION DES STATUTS

1

Document indispensable à la création d'une entreprise, la rédaction des statuts est strictement encadrée par la loi.



2

LA RÉALISATION DES APPORTS

Les apports peuvent être soit en nature (un bien), soit en numéraire (de l'argent), soit en industrie (un savoir-faire).

3 LA SIGNATURE DES STATUTS

Les statuts de la SARL doivent être signés par tous les associés mais aussi par le gérant nommé statutairement.



4

LA NOMINATION DU GÉRANT

Représentant légal de la société SARL, le gérant ou les gérants sont choisis parmi les associés personne physique ou en dehors d'eux.

Le ou les gérants sont nommés par les associés dans les statuts ou dans un acte postérieur.



LA PUBLICATION DE L'AVIS DE CONSTITUTION

5

Avant l'immatriculation de la SARL au Centre de Formalité des Entreprises, les associés doivent procéder à la publication de l'avis de constitution de la SARL dans un journal des annonces légales locales



QIIRO VOUS ACCOMPAGNE DANS LA
CRÉATION DE VOTRE ENTREPRISE ! RÉDACTION
DES STATUTS, CHOIX DE LA BONNE FORME
JURIDIQUE, FORMALITÉS
ADMINISTRATIVES....N'ATTENDEZ PLUS,
REJOIGNEZ NOUS !

QIIRO

qiiro.eu

